

CONSENTEMENT MUTUEL ET DIVORCES CONTENTIEUX : ÉTATS DES LIEUX

Renseignements :

ERAGE - Délégation Bourgogne

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

Date

Le 15/03/2018

Horaires

De 9h30-12h30 / 14h- 17h

Lieu de la formation

CCI de Côte d'Or – Salle 101

2 Avenue de Marbotte

21000 DIJON

Intervenant(s)

Maître Jérôme CASEY Avocat au barreau de Paris

Durée

6:00 heures

Spécialisation

Droit de la famille, des personnes, et de leur patrimoine

Niveau :

3/ Expertise 4/ Actualisation

Objectif de la formation :

Maîtriser la nouvelle procédure de divorce par consentement mutuel et appréhender ses conséquences patrimoniales. Maîtriser la procédure de divorces contentieux et faire un état des lieux de la jurisprudence

Prérequis : connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants prérequis

Programme :

Matinée :

Consentement mutuel : état des questions un an après

Bilan d'une année de pratique du nouveau consentement mutuel
(formalités, processus de signature, fiscalité, remise en cause)

Après-midi :

Divorces contentieux : état de la procédure et de la jurisprudence

Procédure de divorce contentieuse et liquidation : droit positif et jurisprudence (pièges procéduraux à éviter)

Stratégie du divorce dans la liquidation : quelles dates de retenir (actif/passif/valorisation des biens)

Arrêts récents à noter (divorce & régimes matrimoniaux)

A retourner à :

ERAGE - Délégation Bourgogne

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

Date

Le 15/03/2018

Horaires

De 9h30-12h30 / 14h- 17h

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

CCI de Côte d'Or – Salle 101

2 Avenue de Marbotte

21000 DIJON

Niveau

3/ Expertise 4/ Actualisation

Spécialisation

Droit de la famille, des personnes, et de leur patrimoine

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

30 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €/jour